



Édition de logiciels

Harvest

Résultats S1 2010

Rendement & Croissance.

Date de 1ere diffusion :

Jeudi 9 Septembre 2010

Analyste :

Nicolas du Rivau
 Tél : 01.44.70.20.70
 ndrivau@euroland-finance.com

Données boursières

Capitalisation : 36,7 M€
 Nombre de titres : 1 381 034 titres
 Volume moyen / 6 mois : 350 titres
 Extrêmes / 6 mois : 20,50 € / 26,60 €
 Rotation du capital / 6 mois : 3,3%
 Flottant : 38,5 %
 Code ISIN : FR0010207795
 Code Reuters : ALHVS PA
 Code Bloomberg : ALHVS FP

Actionariat

Dirigeants : 55,0%
 Salariés : 6,0%
 Public : 38,5%

Actualité ●

L'éditeur de logiciels spécialisé dans les métiers du conseil en patrimoine, Harvest, publie des résultats semestriels de bon augure pour le S2 2010. Le CA S1 2010, intégrant O2S, progresse de 14,5% à 7,0 M€. Malgré l'impact des charges d'exploitation d'O2S, le résultat d'exploitation du groupe ressort stable par rapport au S1 2009 à 1,0 M€. Le résultat net s'élève à 0,7 M€.

Ces chiffres sont en ligne avec nos prévisions annuelles de croissance du CA à 12,8% et de marge opérationnelle proche de 20%. En conséquence nous maintenons nos prévisions initiales (CA 2010e à 14,9 M€ et REX 2010e à 3,1 M€).

L'actualisation de nos modèles DCF et des comparables boursiers nous amène à relever notre target price à 29,00 € vs 27,00 € précédemment. En conséquence, nous réitérons notre recommandation d'Achat.

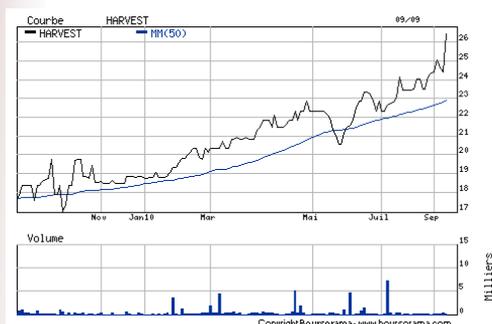
● Commentaires

● Un nouveau palier.

A chaque publication Harvest franchit un nouveau palier. Au premier semestre le groupe a dépassé la barre des 7,0 M€ de CA sur un semestre. Ce succès s'explique principalement par 1/ le dynamisme de l'activité ventes de Licences, 2/ l'intégration réussie d'O2S et 3/ le redressement des activités « Formation » (+65%).

Du point de vue des marges, la baisse du niveau de marge d'exploitation est la résultante de l'intégration d'O2S qui n'a pas encore atteint son break even (-90 K€ au S1 2010). Néanmoins, O2S anticipe d'atteindre son point mort au mois de novembre 2010. A périmètre constant (hors O2S), la marge d'exploitation reste stable par rapport au S1 2009 à plus de 17% au S1 2010.

Au S2 2010, avec la perspective d'un CA de près de 7,9 M€ et une baisse des charges d'exploitations (liée aux congés payés et primes salariales payés au S1), nous estimons le groupe en mesure de réaliser un résultat d'exploitation de près de 2,0 M€.



	2008	2009	2010e	2011p
CA (K€)	12 228	13 239	14 930	15 975
REX (K€)	2 850	2 720	3 096	3 533
RNPG (K€)	1 915	2 326	2 204	2 402
Var CA (%)	8,4%	8,3%	12,8%	7,0%
Marge opérationnelle (%)	23,3%	20,5%	20,7%	22,1%
Marge nette av. GW et Exp. (%)	15,4%	18,4%	14,8%	15,0%
VE / CA	2,6	2,4	2,1	2,0
VE / REX	11,0	11,5	10,1	8,9
PER av. GW et except.	19,2	15,8	16,7	15,3

Source : Euroland Finance.



Recommandations ●

De publication en publication le dossier continue de se bonifier. A la fois valeur de croissance et valeur de rendement, Harvest est selon nous une bonne opportunité d'investissement. Le groupe versera un acompte sur dividende au mois d'octobre de 0,2 € par action vs 0,15 € l'année dernière.

En conséquence, en dépit de la forte progression du titre depuis le début de l'année (+40%), nous maintenons notre recommandation à l'Achat.

SYSTEME DE RECOMMANDATION

Les recommandations d'EuroLand Finance portent sur les six prochains mois et sont définies comme suit :

Achat : Potentiel de hausse supérieur à 20% par rapport au marché assorti d'une qualité des fondamentaux.
Neutre : Potentiel de hausse ou de baisse de moins de 20% par rapport au marché.
Vendre : Potentiel de baisse supérieur à 20% et/ou risques élevés sur les fondamentaux industriels et financiers.

HISTORIQUE DES RECOMMANDATIONS SUR 12 MOIS.

Achat : du 09/09/09 au 09/09/10.
Neutre : (-).
Vendre : (-).
Suspendue : (-).

Ce document peut évoquer des méthodes d'évaluation dont les définitions résumées sont les suivantes :

1/ Méthode des comparaisons boursières : les multiples de valorisation de la société évaluée sont comparés à ceux d'un échantillon de sociétés du même secteur d'activité, ou d'un profil financier similaire. La moyenne de l'échantillon établit une référence de valorisation, à laquelle l'analyste ajoute le cas échéant des décotes ou des primes résultant de sa perception des caractéristiques spécifiques de la société évaluée (statut juridique, perspectives de croissance, niveau de rentabilité...).

2/ Méthode de l'ANR : l'Actif Net Réévalué est une évaluation de la valeur de marché des actifs au bilan d'une société par la méthode qui apparaît la plus pertinente à l'analyste.

3/ Méthode de la somme des parties : la somme des parties consiste à valoriser séparément les activités d'une société sur la base de méthodes appropriées à chacune de ces activités puis à les additionner.

4/ Méthode des DCF : la méthode des cash-flows actualisés consiste à déterminer la valeur actuelle des liquidités qu'une société dégagera dans le futur. Les projections de cash flows sont établies par l'analyste en fonction de ses hypothèses et de sa modélisation. Le taux d'actualisation utilisé est le coût moyen pondéré du capital, qui représente le coût de la dette de l'entreprise et le coût théorique des capitaux propres estimés par l'analyste, pondérés par le poids de chacune de ces deux composantes dans le financement de la société.

5/ Méthode des multiples de transactions : la méthode consiste à appliquer à la société évaluée les multiples observés dans des transactions déjà réalisées sur des sociétés comparables.

6/ Méthode de l'actualisation des dividendes : la méthode consiste à établir la valeur actualisée des dividendes qui seront perçus par l'actionnaire d'une société, à partir d'une projection des dividendes réalisée par l'analyste et d'un taux d'actualisation jugé pertinent (généralement le coût théorique des fonds propres).

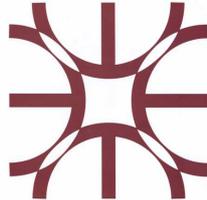
7/ Méthode de l'EVA : la méthode "Economic Value Added" consiste à déterminer le surcroît annuel de rentabilité dégagé par une société sur ses actifs par rapport à son coût du capital (écart également appelé "création de valeur"). Ce surcroît de rentabilité est ensuite actualisé pour les années à venir avec un taux correspondant au coût moyen pondéré du capital, et le résultat obtenu est ajouté à l'actif net comptable.

DETECTION POTENTIELLE DE CONFLITS D'INTERETS

Société	Corporate Finance	Intérêt personnel de l'analyste	Détention d'actifs de l'émetteur	Communication préalable à l'émetteur	Contrats de liquidité	Contrat Eurovalue*
Harvest	Listing Sponsor et Conseil lors de l'admission sur Alternext	non	non	non	oui	oui

* Animation boursière comprenant un suivi régulier en terme d'analyse financière avec ou non liquidité.

EuroLand Finance



CONTACT ANALYSE :

Nicolas du Rivau : 01 44 70 20 70
Benjamin Le Guillou : 01 44 70 20 74

La présente étude est diffusée à titre purement informatif et ne constitue en aucune façon un document de sollicitation en vue de l'achat ou de la vente des instruments financiers émis par la société objet de l'étude.

Cette étude a été réalisée par et contient l'opinion qu'EuroLand Finance s'est forgée sur le fondement d'information provenant de sources présumées fiables par EuroLand Finance, sans toutefois que cette dernière garantisse de quelque façon que ce soit l'exactitude, la pertinence ou l'exhaustivité de ces informations et sans que sa responsabilité, ni celle de ses dirigeants et collaborateurs, puisse être engagée en aucune manière à ce titre.

Il est important de noter qu'EuroLand Finance conduit ses analyses en toute indépendance, guidée par le souci d'identifier les atouts, les faiblesses et le degré de risque propre à chacune des sociétés étudiées. Toutes les opinions, projections et/ou estimations éventuellement contenues dans cette étude reflètent le jugement d'EuroLand Finance à la date à laquelle elle est publiée, et peuvent faire l'objet de modifications par la suite sans préavis, ni notification.

EuroLand Finance attire l'attention du lecteur sur le fait que dans le respect de la réglementation en vigueur, il peut arriver que ses dirigeants ou salariés possèdent à titre personnel des valeurs mobilières ou des instruments financiers susceptibles de donner accès aux valeurs mobilières émises par la société objet de la présente étude, sans que ce fait soit de nature à remettre en cause l'indépendance d'EuroLand Finance dans le cadre de l'établissement de cette étude.

Tout investisseur doit se faire son propre jugement quant à la pertinence d'un investissement dans une quelconque valeur mobilière émise par la société mentionnée dans la présente étude, en tenant compte des mérites et des risques qui y sont associés, de sa propre stratégie d'investissement et de sa situation légale, fiscale et financière. Les performances passées et données historiques ne constituent en aucun cas une garantie du futur. Du fait de la présente publication, ni EuroLand Finance, ni aucun de ses dirigeants ou collaborateurs ne peuvent être tenus responsables d'une quelconque décision d'investissement.

EuroLand Finance est réglementée par le CECEI, la Commission bancaire et l'Autorité des marchés financiers et a mis dans ce cadre en place des procédures appropriées de séparations des activités visant en particulier à prévenir les conflits d'intérêt entre ses activités de Recherche et ses autres activités. Ces « Murailles de Chine » peuvent être détaillées sur demande auprès du Responsable de la conformité. A la date de cette publication, EuroLand Finance peut être en conflit d'intérêt avec l'émetteur mentionné. En particulier, il se peut ainsi que EuroLand Finance ou toute personne morale ou physique liée, leurs dirigeants, leurs représentants légaux ou leurs salariés aient investi pour leur propre compte ou agissent ou envisagent d'agir, dans les douze mois à venir, en tant que conseiller, apporteur de liquidité, teneur de marché d'une des sociétés mentionnées dans cette publication.

Aucune partie de la présente étude ne peut être reproduite ou diffusée de quelque façon que ce soit sans l'accord d'EuroLand Finance. Ce document ne peut être distribué au Royaume-Uni qu'aux seules personnes autorisées ou exemptées au sens du UK Financial Services Act 186 ou aux personnes du type décrit à l'article 11(3) du Financial Services Act. La transmission, l'envoi ou la distribution de ce document sont interdits aux Etats-Unis ou à un quelconque ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (au sens de la règle « S » du U.S. Securities Act de 1933).

EuroLand Finance est une entreprise d'investissement agréée par le Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (CECEI). En outre l'activité d'EuroLand Finance est soumise à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).